

Le Parlement européen fait monter la pression sur la Pologne

Union européenne Les députés prônent le lancement d'une procédure de sanctions à l'encontre de Varsovie.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Si vous voulez jouer au foot, vous acceptez les règles et vous acceptez qu'il y ait un arbitre." Avec cette métaphore, Frans Timmermans, premier vice-président de la Commission européenne en charge des droits fondamentaux, a rappelé ce mercredi à Varsovie les règles du jeu de l'Union européenne, au terme d'un débat consacré à l'Etat de droit en Pologne.

Un débat très tendu qui a été suivi par le vote, à une large majorité, d'une résolution où le Parlement européen "estime que la situation actuelle est porteuse d'un risque manifeste de violation grave des valeurs de l'Union". Les eurodéputés ont ainsi chargé la commission des libertés civiles "d'élaborer un rapport" afin d'inviter "le Conseil à agir conformément à l'article 7 du Traité". Connue sous le nom d'"arme nucléaire", cet article encore jamais utilisé peut mener à la suspension du droit de vote d'un Etat membre au sein du Conseil. Une mise au ban, ni plus ni moins, et la concrétisation du fait que dans l'Union, il existe bien une possibilité d'arbitrage qui peut mener au renvoi sur le banc de touche, pour reprendre l'image de M. Timmermans.

Courriers sans réponse

Cet arbitrage, la Pologne n'en veut pas et les mises en garde à l'encontre du gouvernement ultra-conservateur du parti Droit et Justice (PiS) sont jusqu'à présent restées lettre morte. Les réformes engagées tant au niveau du tribunal constitutionnel que des tribunaux de droit commun et du Conseil de la magistrature sont au cœur des tensions.

En juillet, la Commission a donc lancé une procédure en infraction contre Varsovie et, depuis, quatre courriers ont été envoyés en vue d'organiser une rencontre, a rappelé M. Timmermans. La Pologne n'a pas encore donné de réponse, mais... "l'invitation tient toujours", a assuré le commissaire.

L'enjeu est la préservation de l'indépendance de la justice et d'un "ordre démocratique qui évite que les Polonais ne se retrouvent en Biélorussie ou ailleurs", a déclaré l'eurodéputé polonais Janusz Lewandowski, aussitôt attaqué par son compatriote Antoni Legutko, membre du PiS et co-président du groupe des Conservateurs et réformistes européens (ECR). Pour ce dernier, le débat n'était pas "un dialogue mais un ultimatum", la mise en œuvre "d'une puissance brute" qui ne cesse de "s'en prendre à la Pologne et à ce qu'elle entreprend".

"Mon pays va faire face" à ces pressions, a-t-il menacé. Aux côtés d'autres Polonais de l'ECR, il a défendu, en vain, une deuxième résolution dénonçant "l'ingérence de l'Union" dans les affaires de Varsovie et prônant le "respect de la souveraineté" de leur pays.

Pour houleux qu'il ait été, ce débat – le troisième organisé par le Parlement européen depuis l'accession au pouvoir du PiS – a surtout servi à soutenir l'action de M. Timmermans. L'article 7, qui requiert un consensus des Etats membres a, dans les faits, peu de chances d'être activé, puisque la Hongrie a d'ores et déjà fait savoir qu'elle bloquera toute action contre la Pologne.

Pour l'heure, l'Union patientera encore jusqu'au mois de décembre, en attendant l'avis des experts de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe sur les réformes de la Pologne. Mais la Commission envisage aussi un autre moyen de pression : établir le respect de l'Etat de droit dans ses Etats membres comme condition préalable au versement des fonds de cohésion.